

## Bilan du CTMA Loir en Sarthe

---

Atelier de travail  
27 juin 2019 – Vaas

Liste de présence : cf. [Annexe 1](#)

Déroulement de la réunion :

1. Présentation des objectifs de l'atelier
2. Rappel de la démarche du CTMA
3. Restitution des principaux éléments du bilan
4. Echange sur les résultats
5. Travail en petits groupes sur la préfiguration du prochain programme d'action

## RETOUR SUR LE DIAGNOSTIC

M. Delaunay, rappel l'historique de la démarche ainsi que les évolutions de gouvernance intervenues au cours de l'étude bilan. Suite au retrait du Département de la Sarthe, le portage technique de l'étude bilan est désormais assuré par l'Etablissement public Loire.

Le bilan du contrat territorial 2013-2018 est ensuite présenté par M. Sautjeau (ICEMA) et Mme. Berha (IDEA recherche). Il donne lieu à plusieurs remarques.

M. Weil pose la question de la signification des termes « ligne d'eau » et « reconquête du bon état des masses d'eau ».

Mme. Manceau, pointe les interactions entre les enjeux de qualité d'eau et de biodiversité d'une part et celui du maintien de l'élevage.

Mme. Sineau, déplore le défaut de maître d'ouvrage pour certaines actions ou territoires ce qui ne permettrait pas de disposer d'un accompagnement suffisant sur le terrain.

M. Taillandier s'interroge sur l'impact des travaux sur la qualité des masses d'eau.

Plusieurs représentants d'AAPPMA mettent l'accent sur la problématique que constitue la jussie, dont le développement empêche localement l'accès aux zones de pêche.

M. Dachary, regrette le caractère morcelé de l'intervention sur la jussie. Il souhaite une intervention coordonnée à l'échelle du réseau hydrographique dans son intégralité, voire du bassin versant dans son ensemble, car beaucoup d'affluents sont touchés.

La présence d'autres espèces envahissantes est également soulignée et notamment celle des ragondins.

## ENJEUX, OBJECTIFS ET PERSPECTIVES D'INTERVENTION

Les participants sont répartis en quatre groupes de travail. Chaque groupe est amené à établir une liste d'enjeux prioritaire pour le territoire et à les décliner en pistes d'actions. Le présent compte rendu regroupe les propositions par grandes thématiques sans hiérarchie spécifique. L'intégralité des pistes d'actions ont été reprises.

**Comment réunir et mobiliser tous les acteurs (collectivités, habitants, agriculteurs, associations, autres usagers...) à l'échelle du bassin versant autour d'un même projet de territoire ? Comment faire accepter les travaux des plans de gestions sur cours d'eau et zones humides auprès du monde agricole ?**

- Maintenir l'élevage
  - Valoriser la qualité du territoire local (agriculture, label, circuits courts...) pour préserver les prairies et les haies (intérêt agricole, paysager, biodiversité, qualité de l'eau, prévention des inondations...)
- Privilégier une entrée « érosion des sols »
  - Accompagner les agriculteurs dans le changement, monter un groupe agricole sur l'érosion
  - Financer les actions de lutte contre l'érosion (défens de berges, plantation de haies, bandes enherbées...)
  - Sensibiliser les agriculteurs aux problématiques de l'érosion des sols
  - Mobiliser les agriculteurs en tant que partenaires
  - Travailler à l'échelle du bassin versant sur tous les freins aux transferts
- Sensibiliser le monde agricole pour asseoir un plan d'actions sur des zones à enjeux économiques
  - Mettre en place des partenariats avec la Chambre d'agriculture
  - Réaliser des actions sur des parcelles publiques

- Réaliser un chantier vitrine ; organiser des visites, des réunions
- Expérimenter

**Comment coordonner les différents organismes/acteurs du territoire pour optimiser les actions réalisées dans le cadre du CTMA ? Quelle gouvernance ? Comment poursuivre les actions pour les territoires ayant bénéficié d'un CTMA ? Comment aboutir à un programme d'actions cohérent ? Comment résoudre le problème du morcellement des actions pour mettre en œuvre des actions ayant un résultat visible et effectif ? Comment coordonner les actions/travaux sur le Loir et ceux sur ses affluents ? Comment maîtriser les espèces exotiques envahissantes à l'échelle du bassin versant (jussie, ragondin...) ?**

- Définir un projet de territoire avec des enjeux partagés
- Définir un périmètre de travail cohérent et reconnu
- Créer une synergie entre les acteurs
- Etablir des objectifs et un cadre
- Structurer le programme dans un contrat territorial unique, vu comme un outil de financement incluant des problématiques plus larges telles que les pollutions diffuses, les économies d'eau (ce point n'est pas partagé par l'ensemble des participants)
- Cibler et choisir pour être efficace, organiser les travaux d'une manière opérationnelle (structuration et mise en commun des moyens)
- Positionner le SAGE dans la gouvernance par la cellule d'animation (échelle cohérente du bassin versant, expérience, forme de neutralité) (ce point n'est pas partagé par l'ensemble des participants)
- Articuler le programme avec le portage de la compétence GEMAPI ; s'appuyer sur différents maîtres d'ouvrage (Département, communautés de communes ou syndicats, communes, propriétaires de zones humides...)
- Poursuivre les actions en cours quel que soit l'état d'avancement de la réflexion et des travaux, en fonction des problématiques, de la dynamique locale, des choix politiques (garder de la souplesse)
- Élargir à une unité de gestion cohérente qui est celle du bassin versant
- Pour la lutte contre la jussie, organiser un groupement de commandes
- Distinguer les actions sur le Loir domaniaux et celles sur ses affluents (cours d'eau non domaniaux)

**Comment rétablir la continuité écologique efficacement, tout en préservant les usages, les zones humides et le patrimoine bâti ? Comment sortir du conflit au sujet de la continuité écologique ? Comment rassembler les acteurs de la gestion des cours d'eau autour de la continuité écologique ? Comment savoir à qui s'adresser pour l'entretien des ouvrages ?** (cet objectif n'est pas partagé par l'ensemble des participants)

- Réaliser une étude sur chaque ouvrage du Loir : volet juridique, impacts/incidences/bénéfices, usages, propositions de travaux chiffrées
- Etudier le fonctionnement de la nappe d'accompagnement du Loir, son rôle sur les zones humides (en présence de l'ouvrage et après abaissement), les usages et l'incidence des ouvrages du Loir, au cas par cas (exemple de l'intérêt du marnage dans certains cas)
- Cibler des propriétaires volontaires ou faire acquérir par les collectivités des ouvrages afin de mener la suppression des ouvrages avec des mesures d'accompagnement
- Equiper les ouvrages de dispositifs de franchissement
- Aboutir à une gestion coordonnée des ouvrages ; organiser des manœuvres de vannes collectives et simultanées

- Se concerter et recenser qui fait quoi
- Démystifier le principe de la continuité écologique
- Faire appel à un tiers médiateur pour dépasser le blocage actuel, en utilisant des méthodes permettant d'aboutir à un compromis
- Trouver des terrains de convergence concrets pour dépasser les divergences théoriques, sur des cas concrets auxquels on peut trouver des solutions
  - Partager des expériences
  - Effectuer des tests réversibles (ouverture temporaire des ouvrages)
  - Faire du cas par cas
- Communiquer sur les actions de suppression d'ouvrages menées avec des mesures d'accompagnement

**Comment rendre le Loir visible ? Comment faciliter/garantir l'accès au Loir pour tous (promeneurs, pêcheurs) ?**

- Etablir des synergies avec la politique départementale de cheminements doux ou d'autres porteurs publics
- Acquérir des terrains pour aménager des accès à la servitude de marchepied de 3,25 m le long du Loir

**Comment contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux ?**

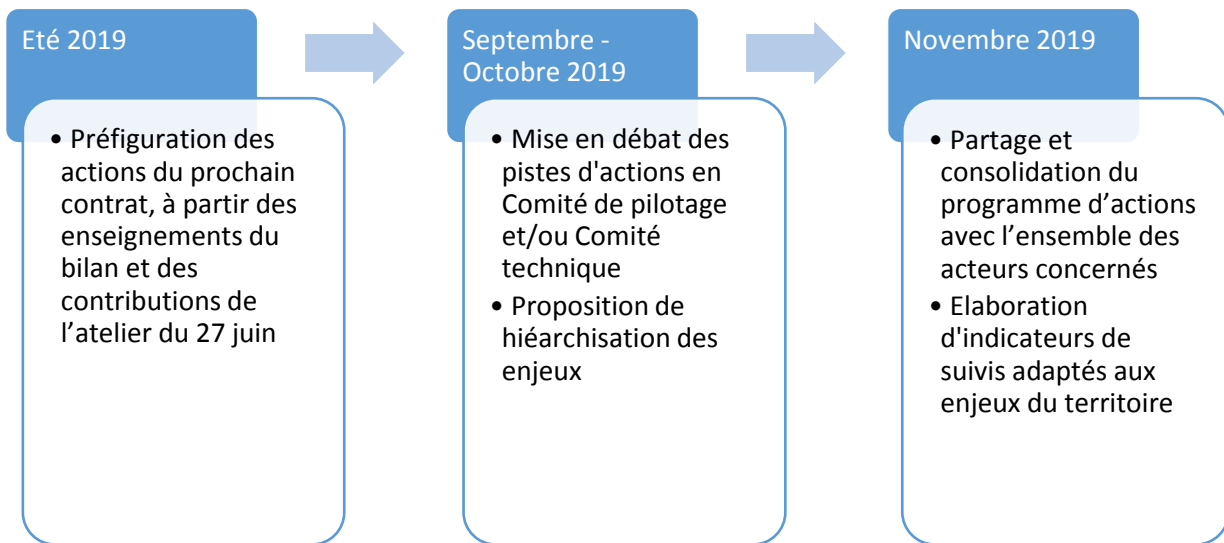
- Lutter contre le transfert de flux à l'échelle du bassin versant
- Créer des zones tampons à l'échelle du bassin versant (haies en rupture de pente, bassins tampons...)
- Poursuivre les mesures de qualité d'eau
- Lutter contre les rejets d'effluents domestiques, industriels ou artisanaux (dans le cadre d'autres politiques publiques telles que l'assainissement, portées par les communautés de communes notamment)

**Comment gérer l'eau d'un point de vue quantitatif (plans d'eau, retenues collinaires...), en lien avec le changement climatique ?**

- Communiquer sur le bénéfice commun des actions engagées liées au changement climatique
- Réfléchir à une méthode de travail ; constituer un groupe de travail
- Faire la synthèse des expériences passées
- Travailler avec les propriétaires à la régularisation des ouvrages (leviers, normes...)

**Comment rendre la charge financière acceptable (enjeu financier) ? Comment trouver les moyens d'agir ?**

## CALENDRIER



### **ANNEXE 1 : Liste de présence**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Présence</b>
BANASIAK Marek	Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire	OUI
BOUVET Daniel	AAPPMA de Thorée les Pins/Brochet du Loir	OUI
BRANDELY Jérôme	Conseil départemental de la Sarthe	OUI
CHAPIN Guillaume	Communauté de Communes Loir Lucé Bercé	OUI
COURCELAUD Maud	Agence de l'eau Loire-Bretagne	OUI
DACHARY Jean-Alexandre	Fédération de pêche de la Sarthe	OUI
DEGRIECK Bertrand	Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme	OUI
DELAUNAY Alexandre	Etablissement public Loire	OUI
DEPEINT Julien	Communauté de Communes du Pays Fléchois	OUI
FRESNEAU Roger	Syndicat mixte FLAMM	OUI
GUESNERIE Jean-Pierre	Pêcheurs à la ligne de Château du Loir	OUI
JAUNAY Claude	Syndicat Intercommunal du Loir / Ville de La Flèche	OUI
LEROY Alain	AAPPMA Le Lude	OUI
LOYAU Eric	Vivagri Sarthe	OUI
MANCEAU Jacqueline	Chambre d'agriculture Pays de la Loire	OUI
MONCHATRE Valérie	Syndicat mixte FLAMM	OUI
PIERRE DIT FORTIER Serge	AAPPMA Luché Pringé	OUI
SINEAU Morgane	CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir	OUI
TAILLANDIER Joël	Syndicat mixte FLAMM	OUI
WEIL Jean	Association de sauvegarde des moulins et rivières de la Sarthe	OUI